

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Bureau communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 10 JUILLET 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	9
PRESENTS	6
VOTANTS	6

CONVOCATION

Datée	du 04/07/2025
Affichée	le 04/07/2025

OBJET

Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Bureau communautaire légalement convoqués le quatre juillet 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur François BRIZARD a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Jean SELLIER

Philippe VAN-HOORNE

Michel LE GLAUNEC

François BRIZARD

Jean-Luc BEAUFILS

Véronique HELLEUX

Absents : Serge DELAVALLÉE, Guy MARTEL, Nathalie LENÔTRE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, la CdC est sollicitée pour le versement de demandes de paiement de la subvention qui sont les suivantes :

Commune	Adresse du projet	OPAH CDC ou OPAH RU	Nature de l'aide	Date courrier accord de principe ANAH	Montant subvention CdC
RAI	10 rue du Hameau	CDC	autonomie	24/04/25	868,00 €
ST MARTIN D'ECUBLEI	5 rue des Jonquilles	CDC	Energie	24/04/25	2 100,00 €
				Total	2 968,00 €

Cette subvention représente un montant de 2 968 €.

Pour rappel, le montant total des subventions déjà versées est de 154 356 € soit 147 314 € pour l'OPAH CDC et de 7 042 € pour l'OPAH RU.

- Vu la délibération n° 2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n° 2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n° 2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20250710-2025-07-10-170-DE
Date de télétransmission : 11/07/2025
Date de réception préfecture : 11/07/2025

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessus les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 11 JUIL. 2025
Publié en ligne le 11 JUIL. 2025
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER

